AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0146
FR0011191766-FS0078

22 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 janvier 2019, la société Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 161 890 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 4,45% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
BFT Investment Managers	1 000 000	3,83
Etoile Gestion	161 890	0,62
Total Amundi	**1 161 890**	**4,45**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société EOS IMAGING[3].

Le déclarant a précisé détenir, au 21 janvier 2019, pour le compte desdits fonds, 1 126 890 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 4,31% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
BFT Investment Managers	965 000	3,69
Etoile Gestion	161 890	0,62
Total Amundi	**1 126 890**	**4,31**

[1] Amundi SA est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. BFT Investment Managers et Etoile Gestion sont contrôlées par Amundi SA ; elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 26 130 407 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué de la société EOS IMAGING en date du 11 décembre 2018 et prospectus visé par l'AMF le 7 décembre 2018 sous le n° 18¬551.